

ACTES DU COLLOQUE DU 3 OCTOBRE 2009

BULLETIN DES AMIS DU CHATEAU DE MAISONS. N° 4

Béatrice Vivien

Cercle historique de Maisons-Laffitte

Edifié sur la même rive de la Seine, le château de Maisons, construit par François Mansart pour René de Longueil, présente la même situation que le château neuf voisin de Saint-Germain-en-Laye édifié sous Henri IV : position en surplomb, jardins en terrasses descendant jusqu'à la Seine, rive opposée paysagée, vaste parc. Mais le château de Maisons ouvre ses bras vers l'ouest et déroule un grand tapis vert en direction de la forêt de Saint-Germain. Les cartes indiquent que, dans l'axe de ce tapis vert qui s'arrête en lisière de forêt, un autre château apparaît, construit dans la forêt : le château de La Muette. On peut penser que le château neuf de Maisons fut construit pour relayer le château de La Muette, rendez-vous des chasses royales édifié sous François 1^{er} mais alors en très mauvais état. Le vaste domaine de Maisons¹, qui sera clos de murs à partir de 1658, s'organisait autour de deux axes principaux, se coupant à angle droit devant l'avant-cour du château et gardés par des portes monumentales : l'axe S.E-N.O, partant du château vers la forêt et l'axe N.E-S.O, reliant Maisons à Fromainville d'un côté, et à Poissy de l'autre. Une grande avant-cour précédait la cour d'honneur et le château dont l'accès était gardé. Ces entrées étaient structurées par des constructions dont l'édification se fit au rythme de la constitution du domaine, depuis le château vers la forêt, soit entre 1650 et 1670.

Accéder à Maisons n'était pas très facile. Venant de Paris, il fallait emprunter un bac pour traverser la rivière de Seine entre la rive de Sartrouville, au lieu-dit La Vaudoire, propriété des seigneurs de Longueil, et la rive de Maisons, au port proche du moulin. L'autre possibilité consistait à continuer jusqu'à Saint-Germain pour passer le pont, et emprunter la voie entre la berge et la forêt jusqu'au Mesnil, au fief de Vaux et à Maisons. Cet axe parallèle à la Seine était alors l'axe principal du village de Maisons-sur-Seine, dont les maisons s'étagaient sur les coteaux². On pouvait également en venant de Saint-Germain, faire le trajet en bateau pour accoster au port proche du château dont les jardins descendaient jusqu'à la Seine. La reine Anne d'Autriche utilisera ce moyen de transport lors d'une visite à Maisons. Enfin, on pouvait traverser la forêt en partant du château de Saint-Germain, via les Loges et le château de La Muette, ceci lors des chasses organisées presque quotidiennement pour le roi.

Pour mieux appréhender la complexité des dispositifs d'entrée, on suivra le parcours du visiteur se présentant depuis la forêt pour se rendre au château, empruntant le grand axe N.O-S.E, soit l'entrée du roi, la grande route, le carrefour des voies, l'avant-cour pour arriver dans la cour d'honneur³.

¹ Environ 330 ha.

² Lors de la construction du pont de Maisons, l'axe a été déplacé perpendiculairement, depuis la rivière vers la forêt.

³ Parcours décrit dans un procès-verbal de visite retranscrit par P.Y. Louis dans « *Le marquisat de Maisons en 1777.* ».

I - L'entrée du roi

Dénommée ainsi dans le procès-verbal de visite de 1777, établi lors de la cession du domaine au comte d'Artois, il s'agissait d'un ensemble de fossés et de bâtiments fermant la grande allée sur la forêt, dont la majeure partie a disparu. Cependant les documents cartographiques ne font jamais état de cette appellation, mais utilisent toujours les termes de pavillons. La carte de Ducy¹, XVIII^{ème} siècle, indique à cet endroit « *Les pavillons de Maisons* », tandis que le plan de Noailles² (1760) mentionne



« *Pavillons du Nord* ». Le plan anonyme de 1778³, qui correspond à la vente du domaine, mentionne « *Cour des pavillons du Nord* », et la carte de Cassini⁴ (1807) indique la « *Route de pavillons* » et la « *porte des pavillons* ».

Les quelques vestiges⁵ existant encore actuellement ne facilitent pas la compréhension des plans originaux, d'autant que des accidents de terrains, que l'on devine tout à fait artificiels, viennent compliquer le schéma.

Aujourd'hui la forêt forme l'arrière-plan de ce que l'on appelle couramment *Les Caves du Nord*, qui restent l'un des accès principaux, piétonnier et cavalier, du parc à la forêt de Saint-Germain. Au milieu du XVII^{ème} siècle, la forêt était très en retrait de son implantation actuelle, ainsi que le montre la carte de Ducy.

Carte de Ducy
Archives Nationales N 1 Seine et Oise N° 62

Des landes, ou garennes, l'encerclaient. Ces landes consistaient en une bande de terres infertiles où l'on faisait paître les troupeaux et où l'on chassait le lapin. Elles étaient entourées d'un fossé pour que les animaux n'allassent pas dans la forêt et n'abîmassent pas les cultures⁶. Une partie de ces

¹A.N., NI, Seine-et-Oise 62.

² B.N.F., GE C 97.

³ A.N., NIII, S et O 378 (1).

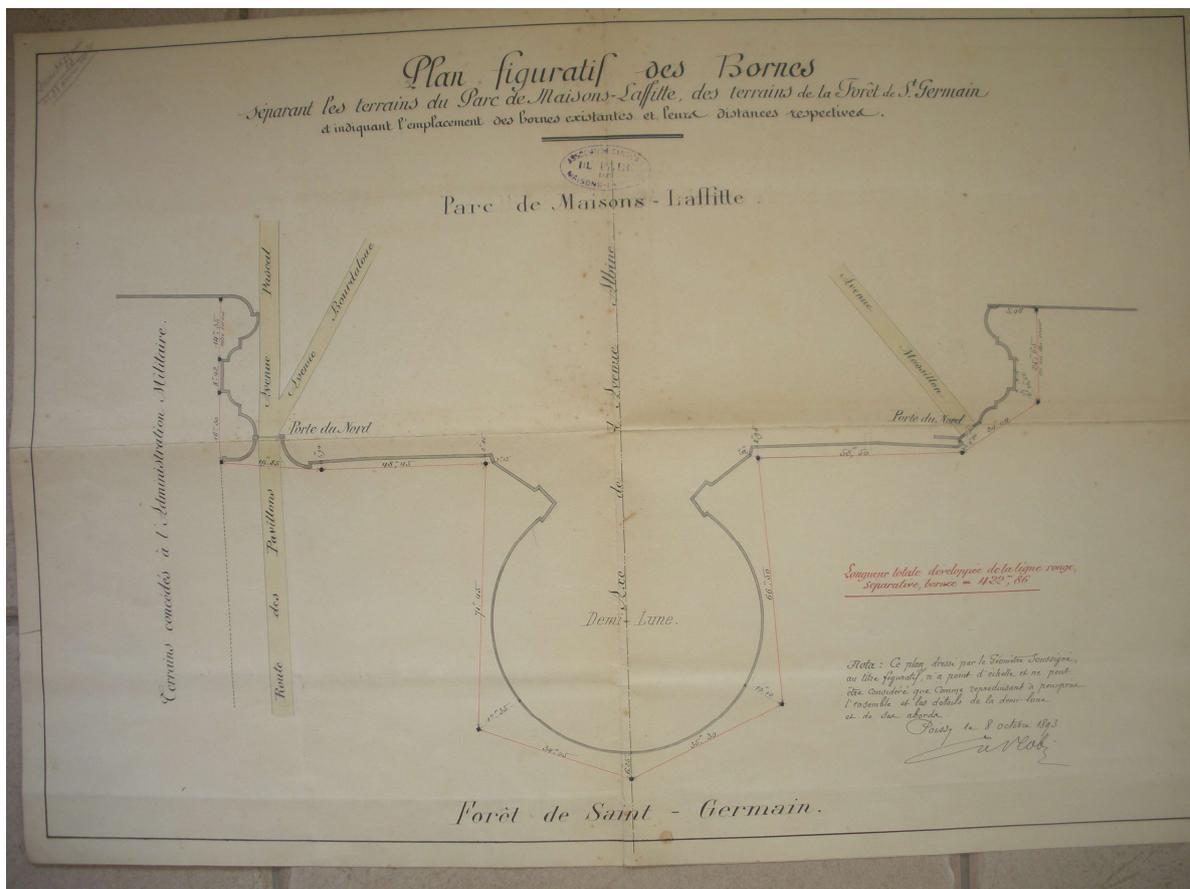
⁴ B.N.F., GE BB 207.

⁵ Murs de soutènement, porte, pavillon, fossé circulaire.

⁶ Le sol présente une différence de niveau d'environ 2m50 entre la plate-forme sur laquelle on accède par la porte et les côtés extérieurs du mur de soutènement sur la forêt et sur le terrain militaire. On aurait

landes, entre Maisons et Saint-Germain, appartenaient aux Longueil depuis l'origine et ce, jusqu'en 1671. Il faut donc reconsidérer l'idée que cette entrée fut prise sur le territoire royal de Saint-Germain-en-Laye. C'est l'inverse qui se produit.

En 1664, Louis XIV réclama en effet 300 arpents (arrêt du 24-4-1664) à prendre sur la garenne, et plus tard, la totalité des landes. René de Longueil objecta que ces terres avaient toujours appartenu à sa famille. Le roi proposa une indemnisation de 20 000 livres, qui ne seront payées qu'en 1683, réévaluées à 55 000 avec les intérêts¹. Depuis, les arbres ont entièrement pris possession de cette bande de terre, qui devint donc une adjonction au domaine de Saint-Germain. Treize bornes anciennes en pierre, placées tout autour du fossé des Caves du Nord, délimitent le territoire de la forêt².

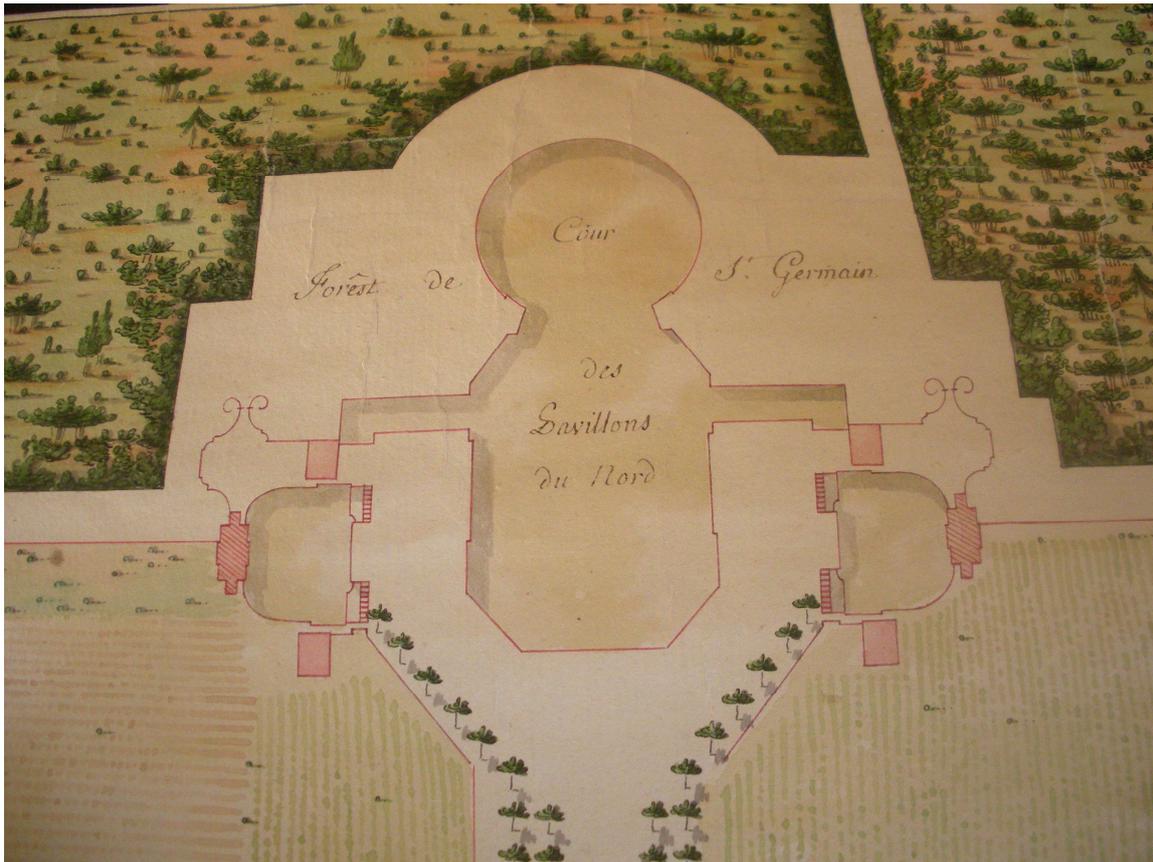


Plan figuratif des bornes, 1893
Archives de L'A.S.P.

pu utiliser le fossé déjà existant pour y construire le bras transversal dont les murs sont toujours en place. Voir plan 1778.

¹ Louis (P.Y.), « Les limites de la seigneurie de Maisons », note manuscrite, non datée.

² L'emplacement de ces bornes est reproduit dans un « Plan figuratif des bornes séparant les terrains du Parc de Maisons-Laffitte, des terrains de la forêt de Saint-Germain, exécuté en octobre 1893 », conservé à l'A.S.P.



*L'entrée du roi sur le plan de 1778.
Archives Nationales N III Seine et Oise N° 378*

Le plan-masse, dressé en 1778, lors de l'achat du domaine par le comte d'Artois, est certainement celui qui permet le mieux de visualiser ces entrées. Extrêmement complexe, ouvrant par des portes monumentales avec des grilles, ladite « entrée du roi » s'articulait autour d'un grand fossé ou « saut-de-loup », soutenu par des murs de terrasse. Trois pavillons en vis-à-vis de chaque côté encadraient chacun un autre fossé, ou cour basse de forme presque carrée, faisant office de saut-de-loup.

Les deux premiers pavillons vers la forêt assuraient le passage et la garde du domaine. Les deux pavillons centraux, plus importants, étaient affectés à la vénerie et à la fauconnerie. Les deux derniers, vers l'allée centrale, étaient à usage d'habitation. Tous étaient bâtis en pierre, avec chaînage de pierres¹. Les toits sont dits « à la Mansart », avec un grand comble brisé recouvert d'ardoises, les arêtes couvertes de plomb, ornées de deux épis de faîtage en plomb. Ils sont décorés du côté de l'entrée de corniches et entablement à modillons². Les façades des deux premiers pavillons servant d'entrée étaient dotées d'un fronton triangulaire avec armoiries ; le fronton des deux derniers pavillons n'était pas sculpté.

Les fossés assuraient une fonction défensive contre les intrus et les bêtes « fauves ». Ils sont préférés au mur d'enceinte pour privilégier la prolongation de la vue depuis le château et ouvrir une longue perspective. On retrouve ici l'art de la mise

¹ Les briques actuelles sur le pavillon Bourdaloue sont peintes et la pluie délave la peinture.

² Marquisat, p. 47.

en scène de Mansart. Ces longues perspectives seront illustrées ensuite par Le Nôtre. Au XVII^e siècle à Maisons, la vue était donc beaucoup plus étendue vers les lointains, les landes n'offrant, à l'inverse des arbres présents aujourd'hui, aucun obstacle visuel. La perspective était donc sans limite.

Le fossé central, d'une forme très élaborée, s'inspirant de l'architecture militaire, se composait d'un cercle, pris sur les landes appartenant aux Longueil, s'ouvrant sur un rectangle à pans coupés. Deux fossés latéraux partaient vers la droite et vers la gauche, jusqu'au premier des trois pavillons. Les parois des fossés étaient recouvertes de pierres de moellons pour soutenir les terres. Un muret au sommet légèrement bombé couronnant une dernière assise en pierre vermiculée que l'on peut toujours observer au pourtour du grand fossé circulaire servait de garde-corps. Un soin tout particulier fut apporté à l'édification des murs des fossés aux angles avec chaînages de pierre taillée.

De nos jours, seul subsiste le grand fossé circulaire, où des cavaliers s'entraînent au jumping, ainsi que les murs nord des fossés latéraux.

Le mur du fossé circulaire sert de soutènement et se termine à chaque extrémité par un pan coupé en forme de bastion. Dans ces bastions, une salle rectangulaire voûtée est aménagée, ouvrant par une grande porte cintrée sur le fossé, éclairée par trois œils-de-bœuf en façade et un quatrième en retour. La description du domaine faite en 1777 indique que ces salles étaient réservées à l'usage d'écuries avec râteliers et mangeoires. Les oculi, ainsi que l'arcade de la porte, sont soulignés par l'emploi de la pierre de grès en rocaille.



*L'un des bastions des Caves du Nord
Photo de l'auteur*

Dans les pans coupés opposés, à l'angle des fossés latéraux, s'ouvraient deux passages voûtés sous l'esplanade, donnant accès aux deux cours basses. Au-delà des deux fossés latéraux s'étendait un grand fossé rectangulaire. Un puits, à margelle

de pierre et ferronnerie, était creusé au milieu du fossé rectangulaire. Aujourd'hui, le fossé rectangulaire a été comblé, faisant place à une grande pelouse qui descend doucement vers le fossé circulaire. Un puits a été remonté.

Si l'on voulait simplifier la description, on pourrait comparer cette entrée à un petit bonhomme, la tête (fossé circulaire) placée aujourd'hui dans la forêt, les bras (fossés latéraux) s'étendant jusqu'aux portes, et le corps (fossé rectangulaire) occupant la place de la pelouse pentue. Il tiendrait dans chaque main trois pavillons positionnés autour d'un fossé carré, ou cour basse. Il faut cependant noter quelques nuances entre les différentes représentations de ce complexe. Les plans les plus anciens¹ semblent les plus proches de la réalité puisqu'ils prolongent les fossés latéraux jusqu'aux portes de pierre, ce que l'étude de terrain confirme, ainsi que les relevés effectués en 1813². Le plan de 1778, s'il semble correspondre à la description faite dans le Marquisat pour ce qui est de la disposition des pavillons et des cours basses, est erroné dans le positionnement des fossés latéraux. En effet ceux-ci s'arrêtent brusquement devant le premier pavillon et ne rejoignent pas les portes. Le mur subsistant, le plus au nord, est décalé et se retrouve à l'extérieur des portes. De toute évidence, les géomètres ont eu le plus grand mal à reproduire cet ensemble, puisqu'il existe des erreurs quasiment sur tous les relevés, ce qui prouve bien la complexité de la disposition et son caractère exceptionnel.

Le domaine était fermé sur les landes par deux portes monumentales constituées de deux forts montants de pierre, ornés de quatre pilastres doriques surmontés d'une frise de triglyphes et gouttes, et d'une corniche. Une grille de fer à deux vantaux de 18 barreaux droits, d'environ 4 mètres de hauteur, décorée à la partie inférieure de panneaux à pilastres et d'enroulements, fermait chaque porte³. Aujourd'hui reste la porte dite du Nord, sur le côté gauche du fossé, en venant de la forêt⁴. La porte de droite a été remplacée par des grilles, mais les murs de soutènement ont été conservés. Le visiteur arrivant à l'entrée du domaine par la forêt devait contourner très largement le grand fossé circulaire pour se présenter devant la porte située à droite du fossé, l'autre accès, à gauche du fossé, étant par sa conception, ainsi que nous le verrons par la suite, réservé aux seuls équipages de chasse. Cette porte droite était d'ailleurs traitée plus richement que celle de gauche : les pieds-droits étaient précédés de deux consoles supportant une pomme de pin sur un piédestal, comme on peut encore les voir aux entrées du parc.

Une fois les grilles franchies, le visiteur arrivait sur une esplanade, bordée par des murets suivant un dessin d'entrelacs. Les murs de soutènement de l'esplanade étaient décorés sur leurs deux faces, extérieure et intérieure, par des tables en grès de Fontainebleau, façon « gogotte », très décoratives. Le visiteur devait ensuite tourner à main gauche pour arriver devant le premier pavillon construit en pierre, d'un étage sur un rez-de-chaussée, avec un grand comble brisé.

¹ Ducy et un anonyme d'avant 1718 (A.N. NI, S. et O. 65).

² Plan extrait de l'atlas d'aménagement de la forêt de Saint-Germain dressé en 1813.

³ Grilles aujourd'hui remplacées.

⁴ Voir photo couverture. La porte a fait l'objet de restaurations en 2006, ainsi que le mur de soutènement. Nettoyage de la pierre, remplacement des parties abîmées par de la pierre de Saint Maximin, couverture en plomb des parties exposées à la pluie.



*Muret à entrelacs et parement extérieur du mur de soutènement
Photos de l'auteur*

Pavillons à droite en venant de la forêt

Trois pavillons, deux petits et un grand, s'échelonnaient le long de la grande avenue, disposés en quinconce autour d'une cour basse qui servait de fossé de protection. Devant le premier petit pavillon, le visiteur était accueilli par les armoiries de la maison, sculptées au fronton triangulaire qui surmontait l'arcade d'entrée. Ce pavillon, percé de grandes baies en son centre, servait de passage, semblable aux guichets du Louvre. A droite de l'ouverture, surmontée d'une calotte ovale, on avait aménagé un petit logement pour un garde suisse qui surveillait les entrées : deux petites pièces en entresol, qui ouvraient sur le passage par trois fenêtres à coulisses.

A gauche de ce passage, était aménagé un autre entresol sur un rez-de-chaussée, qui comportait une pièce sans cheminée.

En symétrie parfaite, de l'autre côté de la cour basse, toujours du côté droit, se trouvait un autre pavillon, parfaitement identique en extérieur. Toutefois, il possédait un étage inférieur auquel on accédait par la cour basse, composé d'une salle carrelée avec cheminée, éclairée sur l'avenue, d'une seconde pièce et d'un cabinet. Le « rez-de-chaussée », ouvrant vers le sud au niveau de la terrasse, était constitué d'un petit vestibule carrelé, de deux pièces avec cheminée, dont l'une avec une alcôve, accolées à un cabinet, et un escalier montant dans les combles, à usage de grenier. Les deux pièces du rez-de-chaussée s'ouvraient vers l'esplanade par des demi-fenêtres encadrées d'une arcade. Le 21 août 1790, on dresse l'inventaire après décès du portier « *d'une des grilles dépendantes du château de Maisons* », résidant au « *pavillon à droite entrant par la grille du même côté donnant sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye*¹ ». Au « rez-de-chaussée », on mentionne une cuisine, ayant vue sur la cour, un petit escalier en forme d'échelle à moulin qui conduit au grenier, une chambre, une salle à manger.

Sous la salle, se trouve le cellier, ayant une entrée sur le clos. On retrouve la description de 1777, mais le sous-sol vide devient cellier.

Le pavillon de la fauconnerie.

Entre les deux pavillons, se dressait un pavillon plus important. Sa façade principale donnait sur la cour basse. Depuis l'esplanade, deux rampes d'escaliers de pierre en vis-à-vis permettaient d'accéder à la cour basse. Elles se rejoignaient sous la terrasse et débouchaient dans un passage souterrain ouvert sur la cour. Dans ce passage, il y avait aussi un puits, avec un bâti de charpente et un réservoir en bois revêtu de plomb, avec des tuyaux de plomb pour conduire l'eau dans la cuvette située dans la cour. Des fossés, séparés de la cour par un mur, « gardaient » ces escaliers. A chaque extrémité du fossé, se trouvaient deux petites portes qui communiquaient, l'une avec le clos de la Vannerie², l'autre avec le souterrain qui rejoignait le fossé latéral. Le mur principal de la cour basse, situé en face du pavillon, était richement décoré : le milieu du mur était creusé d'une niche avec un parement de pierre de refend ; cette niche était encadrée de deux baies surmontées d'une « table »³ de pierre terminée sur les côtés par des consoles. Ces consoles soutenaient un escarpement ou palier qui s'avancait légèrement au-dessus de la cour. L'une des baies était en

¹ Arch. Dép., 3^E/20/47.

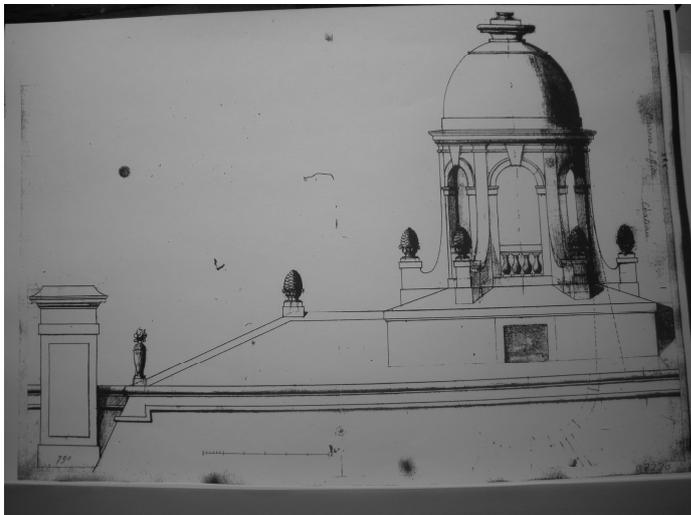
² Ou Vénérie. On peut se demander si le nom ne vient pas du pavillon de la vénerie, mais il s'agit du pavillon opposé.

³ Panneau carré ou rectangulaire placé verticalement sur le revêtement d'un mur.

forme de coquille, l'autre s'ouvrait par une porte qui permettait de communiquer avec le souterrain des escaliers. Devant la niche centrale, s'étendait un bassin circulaire alimenté par l'eau du réservoir. De part et d'autre du pavillon central, deux souterrains partaient du fossé pour rejoindre, l'un le premier pavillon, l'autre le troisième pavillon. Une porte donnait accès directement au clos de la Vannerie. Les trottoirs joignant les pavillons latéraux au pavillon principal recouvraient un souterrain voûté, s'ouvrant sur la cour basse par une porte et prenant le jour par un œil-de-bœuf.

Ce pavillon important possédait un avant-corps s'ouvrant par trois fenêtres. Il était flanqué de deux arrière-corps, ouvrant chacun par une fenêtre, ce qui donnait une façade sur cour à cinq ouvertures. La façade était recouverte d'un appareil en refend, décoré d'une corniche avec modillons. Un fronton triangulaire, sculpté, orné d'attributs de fauconnerie surmontait le milieu de l'avant-corps.

Le rez-de-chaussée se trouvait au fond de la cour basse, l'étage carré arrivant à hauteur de l'esplanade, avec deux terrasses pavées sur les côtés. Le pavillon était terminé par un grand comble brisé, recouvert d'ardoises, qui portait, sur une plateforme couverte en plomb, une sorte de belvédère ou lanterne circulaire : un dôme, recouvert d'ardoises en écaille, qui reposait sur six arcades dont l'archivolte était sommée d'une clef. Ces arcades étaient séparées par des pilastres d'imposte qui soutenaient une corniche. Au bas de chaque arcade, régnait une balustrade avec appui. Les arcades étaient fermées par des verres en vitraux. La carte de Brossard de Beaulieu¹, établie vers 1680 et qui montre un dessin fantaisiste des fossés, indique par contre parfaitement le couvrement en dôme des pavillons centraux. Un dessin, projet pour la rénovation du dôme du château², donne une idée de celui qui surmontait les deux pavillons principaux.



Tous les détails décrits dans le Marquisat sont présents : calotte portée par six arcades, pilastres, corniche, archivolte avec clé, balustres à appui³. Manquent les piédestaux portant des pommes de pin, ainsi que les pots à feu. Il faut noter que la porte droite qui servait aux visiteurs présentait cette disposition d'amortissement en forme de consoles, avec piédestal recevant une pomme de pin. Ce décor spectaculaire sera utilisé pour les entrées latérales.

¹ Arch. Dép. Yvelines, 48 H 18.

² Topographie de la France, T VI. « Projet de modification de la lanterne couronnant le fronton du château ; élévation, c.1700 » attribué à l'agence Robert de Cotte. Le roi ayant droit de chasse dans la forêt voisine, une partie des travaux d'entretien du château et du parc incombait à la Direction des Bâtiments. De Cotte, beau-frère de Jules Hardouin-Mansart, était son collaborateur à la Surintendance des Bâtiments de France, chargé de la conduite du bureau de dessins (Fossier, Dessins du fond R. de Cotte, 1997, p. 467).

³ Mais dans le toisé des toits de 1788, le dôme n'est pas figuré.

La distribution intérieure comportait, au rez-de-chaussée, une grande cuisine pavée, avec une cheminée en hotte et un four à pâtisserie, un fourneau potager à cinq réchauds, une pierre d'évier et une paillasse. On accédait à cette cuisine par une porte donnant sur le fossé, surmontée d'une baie fermée par des verres à réseau de plomb. On trouvait ensuite un office, avec un fourneau garni de deux réchauds et un garde-manger, par lequel on descendait aux caves voûtées et à la cour basse.

L'appartement de l'étage, auquel on arrivait directement par la terrasse supérieure, comprenait une chambre de domestique, une grande chambre avec une cheminée dont le manteau était décoré d'ornements en plâtre, pilastres, corniche. Une alcôve et un cabinet complétaient la pièce qui s'ouvrait par une fenêtre à panneaux de plomb sur la cour. On accédait ensuite à une autre pièce, avec cheminée, corniche et poutres au plafond, qui prenait le jour par deux fenêtres sur la cour basse. Elle s'ouvrait par une grande porte-fenêtre, à panneaux de verre en plomb qui donnait sur un pont de bois lancé au-dessus du fossé, permettant d'accéder directement à l'esplanade. De part et d'autre de la porte, s'ouvraient une petite garde-robe et un escalier de charpente avec balustres. La pièce était lambrissée à hauteur d'appui. Elle était précédée d'une antichambre.

Le comble abritait neuf pièces ou cabinets à usage des domestiques, dont une grande pièce avec cheminée qui pouvait former un appartement avec cabinet et garde-robe. Cette grande pièce s'ouvrait du côté du fossé par une porte-fenêtre donnant sur un balcon saillant, fermé par un panneau de ferronnerie à entrelacs.

On accédait à la lanterne et à la pointe du comble par une échelle.

Pavillons à gauche en venant de la forêt

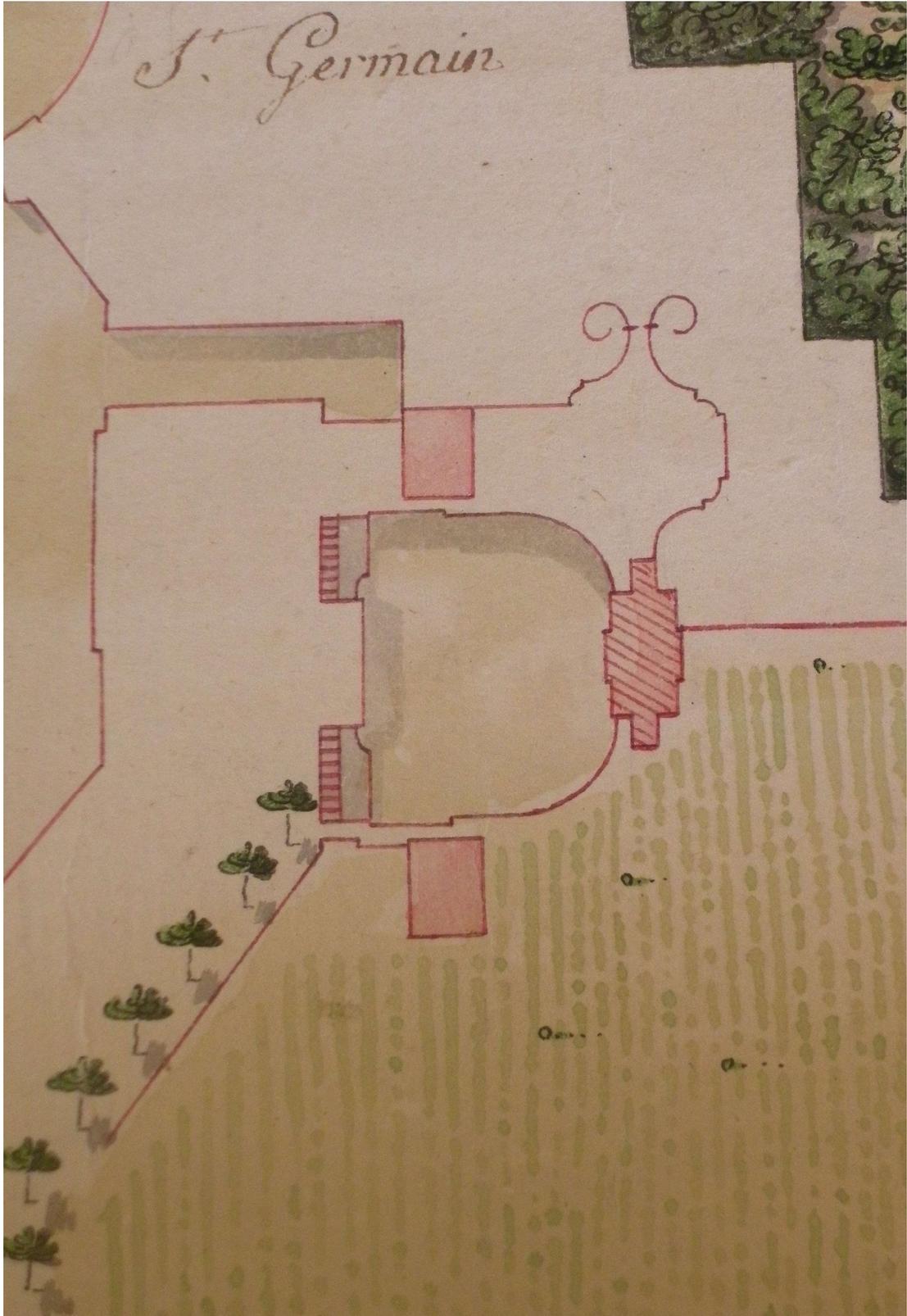
Edifiés en parfaite symétrie par rapport au côté droit, trois pavillons s'échelonnaient autour d'une cour basse à laquelle on accédait par des escaliers droits le long du mur bastionné.

La porte monumentale située à gauche¹ du fossé circulaire desservait un pavillon d'entrée dont l'enveloppe extérieure était semblable au pavillon en vis-à-vis, gardé par un suisse.

Mais ce pavillon servait uniquement de passage aux équipages de chasse. Percé de grandes baies sans aucune fermeture, il était dépourvu de tout aménagement intérieur. Le passage, avec un sol non pavé, était couvert par un plafond en calotte posé sur une corniche. Il reposait sur une partie voûtée, accessible depuis la cour basse. Le troisième pavillon² du côté gauche présentait un aspect extérieur identique, avec un fronton triangulaire sur la façade côté terrasse, mais possédait un rez-de-chaussée au niveau de la cour basse qui jouxtait le Clos Guillotain. Le toit était mansardé, les fenêtres s'ouvraient dans une grande arcade côté esplanade.

¹ Aujourd'hui la seule subsistante.

² Appelé de nos jours « pavillon Bourdaloue », situé au 4, avenue Bourdaloue.



*Entrée de gauche
Plan de 1778*



Pavillon « Bourdaloue ». Photo de l'auteur

Le rez-de-chaussée était occupé par deux petites écuries pavées avec mangeoire et râtelier. Un escalier en charpente avec balustres donnait accès à l'étage,

de plain-pied avec la terrasse, où se trouvaient un cabinet et une grande chambre carrelée pourvue d'une cheminée avec des moulures de plâtre. La pièce était éclairée par deux fenêtres opposées et s'ouvrait par une porte sur la terrasse. Les combles recouvraient deux chambres éclairées, l'une par un œil-de-bœuf, l'autre par une lucarne, et dans la pointe du comble, deux greniers.

Un document manuscrit, écrit par une personne qui vécut avant-guerre dans ce pavillon, décrit les lieux tels qu'elle les a connus : le rez-de-chaussée a été transformé en une cuisine et une salle à manger d'environ 4 x 6 mètres. Un escalier dessert deux caves voûtées. Les murs ont 60 cm d'épaisseur. Les deux pièces du premier étage existent toujours, avec leurs cheminées. Les murs ont 50 cm d'épaisseur, les plafonds ont une hauteur d'environ 6m. La grande chambre mesure environ 5 x 6 mètres, et le cabinet, 4 x 3 mètres. Tous deux ont des volets pleins en bois à l'intérieur. Dans les combles, on trouve la grande chambre carrelée, 4 x 6 mètres, avec une cheminée, éclairée par une lucarne, avec un plafond à 2,80 mètres de hauteur et une autre, plus petite, avec une lucarne au nord. Les greniers sont au-dessus.

Le pavillon de la vénerie.

Placé en vis-à-vis du pavillon de la fauconnerie, identique dans son aspect extérieur, il était encadré des deux pavillons décrits ci-dessus et donnait sur une cour basse. Deux souterrains permettaient de communiquer, l'un vers le clos Guillotain, l'autre vers le fossé extérieur. De part et d'autre, deux autres souterrains donnaient accès, l'un, sous l'esplanade, au pavillon d'entrée, l'autre au troisième pavillon. Un autre souterrain communiquait directement avec le grand fossé rectangulaire. Comme dans l'autre cour basse, une niche creusée dans le mur bastionné contenait un bassin circulaire qui recueillait l'eau amenée par un tuyau de plomb. Ces bassins circulaires placés devant une niche devaient faire office d'abreuvoir.

Un plan des Caves du Nord, début XX^e siècle¹, non daté, non signé, porte le tracé d'un mur exhumé, mais sans préciser l'année ni le motif de cette fouille, parallèle à la demi-lune. Des annotations manuscrites nous apprennent que la partie exhumée porte la trace d'une feuillure de porte monumentale et que le mur comporte des pierres vermiculées, ce qui rappelle bien les grès encore en place sur les parements des fossés. L'annotation conclut qu'il s'agit de l'ancien mur de la forêt, arasé par Mansart pour construire la nouvelle entrée. Le parc ne fut clos qu'à partir de 1658 ; auparavant, les landes n'étaient séparées du parc que par un fossé. Quand on regarde le plan de 1778, on peut penser que ce mur exhumé était en réalité un vestige du mur de la cour basse, mur relié au pavillon Bourdaloue. La feuillure de porte serait celle de la porte charretière qui donnait accès au clos Guillotain. La présence de pierres vermiculées dans le mur indique un riche décor, qui reprend celui des murs de soutènement. Le plan indique encore que les bastions de la demi-lune sont à usage de chenils, mais rien ne permet de le confirmer.

L'aspect extérieur du pavillon de la vénerie était en tout point semblable à celui de la fauconnerie. Une lanterne identique le surmontait. Seul, le fronton triangulaire sur la basse-cour différait, par ses motifs représentant des attributs de vénerie. La distribution intérieure était différente : le rez-de-chaussée s'ouvrait sur la cour basse par un vestibule carrelé, du fond duquel partait un escalier en charpente à balustres et une issue vers le souterrain. Suivait une grande salle avec cheminée, une cuisine, un

¹ Propriété de l'A.S.P.

office avec un fourneau potager. Le procès-verbal d'estimation du château de Maisons en l'an V précise que l'une de ces grandes pièces servait autrefois de chenil¹. Puis venait une seconde cuisine, avec une grande cheminée en hotte, un four hors-œuvre qui faisait saillie sur l'extérieur, un fourneau potager à cinq réchauds, une grande pierre d'évier. Une porte donnait sur le clos voisin.

A l'étage, de plain-pied avec l'esplanade, on trouvait une grande pièce carrelée, éclairée par deux fenêtres de chaque côté, sans cheminée, puis venait une seconde pièce avec une cheminée, ayant un accès direct sur l'esplanade par une porte de sortie. Un cabinet jouxtait la pièce. Les fenêtres de ce pavillon étaient dotées d'un châssis de verre à plomb, ouvrant en six parties avec des volets.

Le comble abritait cinq chambres, dont deux avec cheminée de pierre et corniche au plafond, trois pièces de domestiques, un cabinet et une garde-robe².

Un mémoire des ouvrages de pavés établi pour le service du comte d'Artois à son château de Maisons fait état de pavage au pavillon du Nord pour la devanture du chenil ainsi que le grand chenil. On mentionne aussi le chenil des limiers et celui des chiens blessés. Le pavillon a gardé ou retrouvé sa fonction.

L'inventaire après décès de René de Longueil en 1677 fait mention de « *pavillon au bout de la route qui était occupé par monsieur de Longueil* » et de « *en un autre pavillon vis-à-vis celui ci-dessus occupé pareillement par ledit sieur de Longueil* ». A l'énoncé de la disposition des pièces, il ne peut s'agir que des pavillons principaux qui se font face. Le sieur de Longueil, dont il est fait mention, ne peut être que Jean, fils aîné de René, qui a investi les lieux pour en faire des rendez-vous de chasse. L'ameublement le prouve. Dans le premier pavillon nommé, qui semble être celui de la vénerie, la première pièce sans cheminée est meublée de douze chaises de brocatelle, avec leurs housses de serge verte, neuf fauteuils de bois et cuir noir, et surtout, une très belle tenture de tapisserie en douze pièces de velours rouge, brodé d'or et d'argent, aux armes du duc de Chevreuse, présente dans les deux chambres. Il y a également une vaisselle importante. La chambre avec cheminée contient un cabinet, une table, le tout en ronce d'olivier et un grand miroir à glace de Venise³. Dans l'autre pavillon, l'inventaire mentionne dans la chambre du premier étage, une table de poirier, le même miroir et une tapisserie en sept pièces, à motifs de grotesques à fond bleu. L'ameublement est riche, contrastant avec celui, beaucoup plus modeste, des autres pavillons.

Il faut maintenant analyser ce que signifiait la présence des pavillons de vénerie et fauconnerie. La chasse noble consistait à chasser avec des chiens ou avec des rapaces. Mais ces deux types de chasse se succédaient l'un à l'autre dans l'année : à partir de mai, à la mue des oiseaux, on chasse avec les chiens ; en septembre on met les chiens au chenil et on chasse aux oiseaux⁴. Ce qui signifie que René de Longueil proposait à ses invités de pouvoir chasser toute l'année sur ses terres, ainsi que sur celles, immenses et voisines, de la capitainerie royale de Saint-Germain, dont il possédait la charge très enviée. La fauconnerie était l'apanage des princes, emblématique de leur rang. Louis XIII se fera représenter à cheval avec un faucon au

¹ Procès-verbal d'estimation, 1^{er} nivôse an V, Arch. de S. et O., série Q.

² Description complète dans Marquisat, p. 46-58.

³ Inventaire 1677.

⁴ Hallo, p. 50.

poing, perpétuant l'iconographie médiévale des chasses où belles dames et gentishommes cheminaient avec leurs faucons.

Ce type de chasse est réservé à l'élite, en raison du prix très élevé des divers rapaces très recherchés, du personnel spécialisé qu'il faut engager à leur service et de la volerie à installer.

Il restera très en vogue jusqu'au milieu du XVII^e siècle¹. Au vu de la date d'édification des pavillons, vers 1660, on peut dire que cette chasse au faucon est presque déjà dépassée, mais que René de Longueil se situe dans cette ligne hautement aristocratique et la présente d'entrée à ses visiteurs. Longueil conçoit son domaine comme entièrement voué à recevoir le roi qui, comme tous les Bourbon, avait une passion pour la chasse. Lorsque les travaux de construction du château débutent, Louis XIII est alors sur le trône et vient très fréquemment au château vieux de Maisons, se reposer durant une chasse. Il est familier des lieux. En 1660, quand l'entrée du roi prend forme, Louis XIV se partage toujours entre diverses résidences et pratique la chasse plusieurs fois par semaine. Les pavillons de vénerie et fauconnerie sont autant d'atouts pour que le roi s'aventure jusqu'à Maisons où l'on peut pratiquer la chasse toute l'année dans les meilleures conditions.

En 1705, on ne fait plus état que de l'ameublement du pavillon de la fauconnerie, composé de lits. Les autres pavillons ne sont mentionnés que pour évoquer les récoltes de foin, blé, avoine ou sarrasin qu'ils contiennent dans leurs greniers. De toute évidence, ils commencent à être abandonnés comme lieu d'habitation. En 1777, les pavillons de l'entrée droite sont décrits comme étant en mauvais état, presque en ruine, ce qui explique leur disparition ultérieure. Seul des six pavillons, le pavillon Bourdaloue a survécu.

Première conclusion

L'appellation « Entrée du roi » ne paraît plus adaptée à ce qui précède. Plus qu'une entrée, il s'agit d'un avant-poste détaché vers la forêt, un relais de chasse très sophistiqué, à mi-chemin entre le château de Maisons et le château de La Muette. L'architecte va se servir habilement du terrain pour lui adjoindre une fonction défensive efficace, sans altérer la vue.

En 1645, René de Longueil, héritier du domaine de Maisons, achète la charge de Capitaine et Gouverneur de Saint-Germain et Versailles à Claude de Rouvroy, duc de Saint Simon, charge qu'il partage ensuite avec son fils Jean de Longueil. La capitainerie est une juridiction spécialisée pour veiller à la protection des différentes espèces d'animaux dont le roi se réserve la chasse et est sous les ordres d'un capitaine de chasse. C'est une charge très enviée, inaliénable et transmissible aux héritiers, qui permet de chasser sur ses propres terres et sur celles de la capitainerie. Nul n'a le droit de chasse, même sur ses terres, hormis le roi et les personnes auxquelles il veut bien l'accorder.

En 1658 le roi Louis XIV accorde par lettres patentes² la capitainerie des chasses, la terre et le marquisat de Maisons avec la justice des Eaux et Forêts de Maisons, le gouvernement des villes, le château et le pont de Poissy à René de Longueil et à son fils Jean. Auparavant, ceux-ci lui ont remis leur ancienne charge, se démettant ainsi

¹ Pradie-Ottiger.

² Arch. mun. Maisons, Fond Masson.

des titres de capitaine de Saint-Germain et Versailles. En effet, la nouvelle capitainerie de Maisons est créée en la détachant de celle de Saint Germain et Versailles. Elle comprend les terres des paroisses de Maisons et du Mesnil jusqu'à la rivière de Seine avec les îles, en y adjoignant la capitainerie de Poissy et la châtellenie de Pontoise. Les charges de capitaine et gouverneur des villes, pont et château de Poissy y restent attachées.

Quatre gardes et un lieutenant sont affectés à la garde des chasses de Maisons avec permission de revêtir la livrée royale, honneur insigne.

L'édification des pavillons du Nord concrétise ainsi la création de la capitainerie de Maisons : droit de chasser sur ses propres terres et sur celles du roi. Inversement, le roi peut à tout moment venir chasser à Maisons. René de Longueil affirme ici sa puissance et son rang. En tant que familier du roi, il se doit de le recevoir avec faste, mais il va aussi planter ses bornes le plus loin possible sur son domaine, en attendant de clore le parc. On a dit que le château de Maisons prit la suite du château de La Muette comme relais de chasse. Il faudrait plutôt écrire que ce sont ces six pavillons qui en prirent la suite, avec des fonctions éclatées : garde, habitation, logement des équipages. L'originalité de la réalisation réside dans l'habillage commun de ces fonctions différentes. Le luxe est présent dans le choix des matériaux, pierre de taille et grès ; on est très loin d'une entrée de service.

Le château reste, au loin, un lieu magnifique pour les réceptions.

Les deux cours basses de forme carrée, autour desquelles s'organisaient les six pavillons, servaient de fossés défensifs. Il faut noter l'emploi du grès, très coûteux, en panneaux décoratifs dans les murailles des fossés ainsi que sur les bastions, mettant en valeur les ouvertures, et permettant un décor très raffiné. Ce choix peut surprendre de nos jours où l'on n'aperçoit plus les murailles, mais à l'époque, c'était la première caractéristique que l'on voyait arrivant depuis la forêt. Les bâtiments plongeaient dans le fossé et la différence de niveau entre la cour et l'esplanade était rattrapée par un rez-de-chaussée ou rez-de-cour. On pouvait accéder ainsi aux pavillons, soit de plain-pied depuis l'esplanade, soit au niveau de la cour, desservie par des rampes prises dans la muraille. Un réseau fonctionnel de souterrains reliait les pavillons entre eux, ainsi qu'aux clos voisins. Le décor des bâtiments était relativement sobre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Toutefois, la présence d'appartements avec chambre lambrissée, cheminée en marbre, cabinet, garde-robe, laisse entrevoir des logements confortables. Les cuisines sont nombreuses, la domesticité relativement importante. Les chevaux sont prévus pour assurer le relais rapidement entre le château et les portes.

La fonction des pavillons centraux, fauconnerie et vénerie, était annoncée par les décors sculptés aux frontons. Les deux lanternes, ou belvédères, qui en surmontaient les toits servaient d'observatoire et de points de ralliement pour les départs ou retours de chasse. La vue devait porter assez loin, la forêt étant alors très en retrait. Ce dispositif de lanternes, déjà utilisé au-dessus des avant-corps du château et des écuries, conférait aussi aux pavillons noblesse et autorité, tout en leur donnant un aspect « pyramidant » imposant.

Leurs façades principales étaient tournées, non pas vers la terrasse arrière, mais vers la cour basse, et surtout vers l'esplanade, où se déroulait le spectacle des entrées et des arrivées, d'où la présence de balcons tournés vers le fossé. Il ne faut pas oublier que l'on pouvait accéder directement depuis l'esplanade à ces pavillons par les passerelles de bois. En effet, après avoir franchi les portes de pierre et leurs grilles, le

visiteur devait traverser les premiers pavillons, accueilli par les armoiries du seigneur, pour arriver ensuite sur une branche de l'esplanade en forme de Y. Il laissait alors à sa droite ou à sa gauche les cours basses. De là, il pouvait « lire » les façades des pavillons principaux retranchés au fond des cours. Le grand fossé rectangulaire, conçu comme une défense en creux, occupait toute la largeur de l'allée centrale, ce qui permettait une vue illimitée depuis le château jusqu'aux frondaisons de la forêt royale. Les bâtiments sont donc repoussés sur les côtés. La forme en cercle du deuxième fossé paraît plus énigmatique.

Il faut peut-être rapprocher cette forme circulaire et surtout son étendue, des fouilles de pierres entreprises dans une carrière « *nouvellement ouverte qui est au bout de l'avenue du château dudit Maisons et attenante aux landes dudit lieu* »¹, carrière de pierres déjà ouverte en 1660. Si l'on en accepte l'idée, le grand fossé circulaire, mystérieux par sa forme et sa surface qui ne s'imposait pas, serait une récupération de cette carrière, dont les pierres serviraient certainement à l'édification du bâtiment des écuries. On peut noter que le parc avait déjà servi de carrière quand on préleva des moellons dans le *parc à prunes*, qui s'étendait derrière le futur bâtiment des écuries jusqu'à l'actuelle Place Wagram, pour servir à l'édification des murs du clos Soyecourt². On peut se poser la question de savoir si Mansart avait prévu cette entrée. Si oui, il avait dû aussi prévoir l'approvisionnement en pierre des différentes constructions du domaine et prendre en compte cette carrière pour la transformer en un immense saut-de-loup. Sinon, le plan de l'entrée du roi se serait dessiné avec le temps, en prenant en compte, sur une idée de génie, la configuration du terrain, en utilisant doublement la carrière.

Se pose aussi la question de l'édification du mur qui clôt le parc à partir de 1658. Le plan de 1778 montre les pavillons de la vénerie et de la fauconnerie mitoyens du mur de clôture. Qui fut édifié en premier, mur ou pavillons ? Le mur part dans l'axe des pavillons, dont une partie fait office de clôture.

Effets grandioses, imagination, inventivité, complexité du dessin, raffinement, tout concourt à la noblesse des lieux, enrichis par les frontons sculptés d'armoiries et de motifs cynégétiques.

Il s'agit d'une réalisation monumentale, à l'échelle du grand axe qu'elle desservait, ayant pour but d'impressionner durablement le visiteur qui allait ensuite de surprise en surprise au fur et à mesure de son approche vers le château.

Une fois franchies les portes d'accès, le visiteur se trouvait face à la grande avenue qui s'offrait à lui pour l'amener jusqu'au château.

II - La grande avenue³

Formée d'une grande allée centrale et d'une contre-allée de chaque côté, plantée de 500 tilleuls, délimitée par une palissade de charmille également plantée de tilleuls,⁴ la grande avenue reliait, telle un tapis vert, l'entrée du roi au château.

¹ Transcription Louis, C.V.M. n° 5, p. 22.

² Arch. Dép. Yvelines, 3^E/20/, 21, 22 avril 1657.

³ Avenue Albine.

⁴ Marquisat, p. 58.



*La grande allée et les clos sur une carte anonyme avant 1718
Archives Nationales N I, Seine et Oise N° 65*

Sa longueur était de 550 toises soit 1100 mètres et sa largeur de 20 toises soit 40 mètres. Elle était entièrement close de murs sur toute sa longueur, murs qui dissimulaient aux regards les cultures fruitières établies sur les clos et les protégeaient également des bêtes et du vol. Sur le côté droit de l'avenue, vers le midi, se trouvaient

les clos de fruitiers et de vignes qui communiquaient entre eux et auxquels on accédait par de grandes portes charretières sur le chemin de La Muette. Arrivant par l'entrée du roi, on laissait à droite le clos de la Vannerie, le clos des Hemerais, le clos de la Maison-Neuve et le clos des Bourgognes. Du côté gauche, on trouvait des terres labourables ou des bois. Par la suite, une grande partie de ces clos fut convertie en terres labourables et la culture des fruitiers fut abandonnée. Entre 1718¹ et 1740², des allées en étoile furent tracées au départ d'une Patte d'Oie vers le fond du parc. Elles délimitaient six parcelles de terre qui étaient en terres labourables. Mais elles étaient bordées de bois en palissade, c'est-à-dire de « *rangées d'arbres dont on laisse croître les branches dès le pied et que l'on taille de façon à faire un mur de verdure* »³, qui cachaient ainsi les cultures et donnaient une allure ordonnée au parc, très loin des plantations libres d'aujourd'hui. Le bois blanc et le bouleau dominaient dans les palissades. Toutes les pièces de taillis étaient également entourées de lisières de bois qui servaient de palissades à toutes les allées et routes du parc, ceci pour l'agrément des yeux. Les traits roses sur le plan de 1778 matérialisent des parties élevées en pierre, aussi bien bâtiments que murs de clôture.

III- L'allée transversale

Contrôlant la route de Maisons, vers Saint-Germain et Poissy d'un côté, et la route vers Achères et Fromainville, ainsi que l'étendue du parc, de l'autre, les entrées latérales donnaient accès au domaine par une large avenue plantée d'arbres, appelée l'allée du Tourne-Bride. Comme pour l'allée principale, de hauts murs longeaient l'allée sur ses deux côtés, la séparant des clos avoisinants.

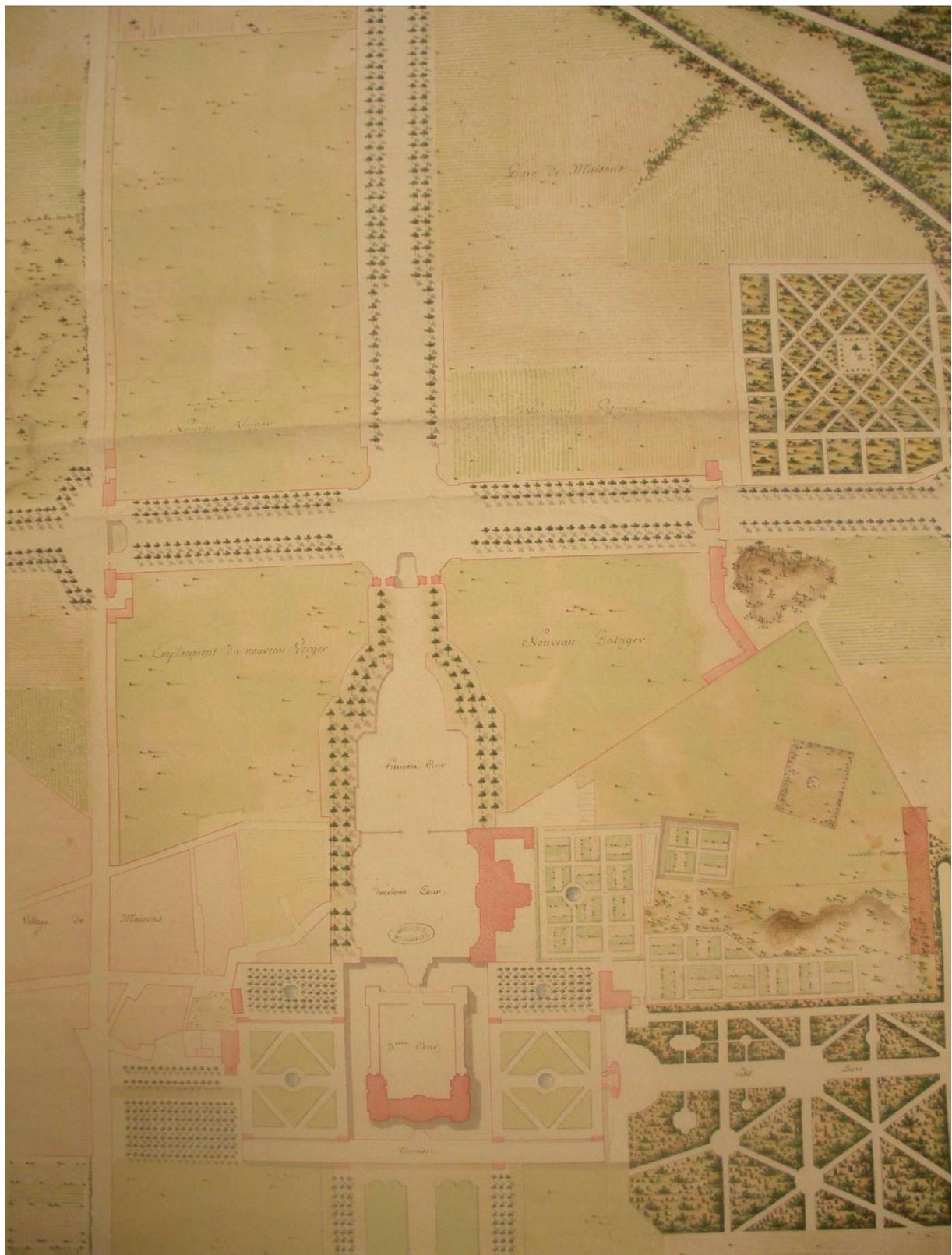
Le croisement avec la grande allée, à l'actuelle place du Château, délimitait deux bras ; chaque mur des bras d'allée était ouvert en son milieu par une grande baie, soit quatre baies placées en symétrie, qui donnaient accès au clos des Bourgognes et au clos de la Faisanderie vers l'ouest, au Grand Clos et au clos Soyecourt vers le château. De belles grilles à deux vantaux à 36 barreaux, de 4 mètres de haut, avec arcs-boutants, fermaient ces baies, tout en permettant d'admirer les vergers. La grande allée centrale était flanquée de deux contre-allées délimitées par quatre rangées de tilleuls⁴. Les murs latéraux étaient cachés à la vue par une charmille, devant laquelle étaient plantés d'autres tilleuls.

¹ Cf. plan Arch. Nat. N I, S&O, n°65.

² Cf. plan de l'abbé de La Grive, 1740.

³ Marquisat, note p. 33.

⁴ 500 tilleuls, selon le Marquisat, p. 64.



*L'allée transversale et le positionnement des pavillons et dépendances
Jusqu'au château.
Plan de 1778*

IV - Les entrées latérales. L'entrée venant des villages de Maisons et Mesnil, appelée aussi le Tourne-Bride

Le plan de 1778 montre que les entrées latérales vont reprendre le même principe que l'entrée du roi. Elles sont gardées, non par des murs, mais des fossés qui permettent la vue illimitée. Les pavillons qui servent aux gardes sont rejetés sur les côtés. L'entrée s'ouvrait en son milieu par un grand fossé pentagonal, ou saut-de-loup, de même largeur que l'avenue, dont les parois étaient revêtues de moellons, avec des chaînages de pierre aux angles. Le fossé était gardé par un muret de pierres taillées, à la crête arrondie. Un petit escalier en vis, qui y débouchait par une ouverture cintrée, permettait d'accéder au fond du fossé. En face, on observait une arcade voûtée sous le chemin. De chaque côté du fossé, s'élevaient deux portes de pierre cintrées, décorées de quatre pilastres doriques sur la face regardant l'entrée et de deux autres sur l'autre face. Côté visiteur, elles étaient surmontées d'un fronton triangulaire sculpté aux armoiries du seigneur. Quatre pots à feu, identiques à ceux de la façade du château, encadraient le fronton. La face arrière de la porte était encadrée par deux piédestaux portant chacun une grosse pomme de pin. Le fronton était sculpté de têtes de satyres et guirlandes, œuvre de Philippe de Buyster. Ces portes se fermaient par des grilles de fer à deux vantaux de 24 barreaux.

Un mur bas reliait les portes à un grand pavillon de chaque côté, qui faisait partie d'un ensemble de bâtiments organisés autour d'une cour de service ou basse-cour. Ces pavillons, à deux niveaux sous combles brisés couverts d'ardoises, s'ouvraient par quatre fenêtres sur l'avenue et deux sur le fossé. Deux pots à feu et des épis de faîtage en plomb couronnaient le toit. Corniche d'entablement avec modillons, pierres de refend constituaient le décor extérieur. Un petit édifice de même élévation, avec un toit à deux pentes faisait suite au pavillon.

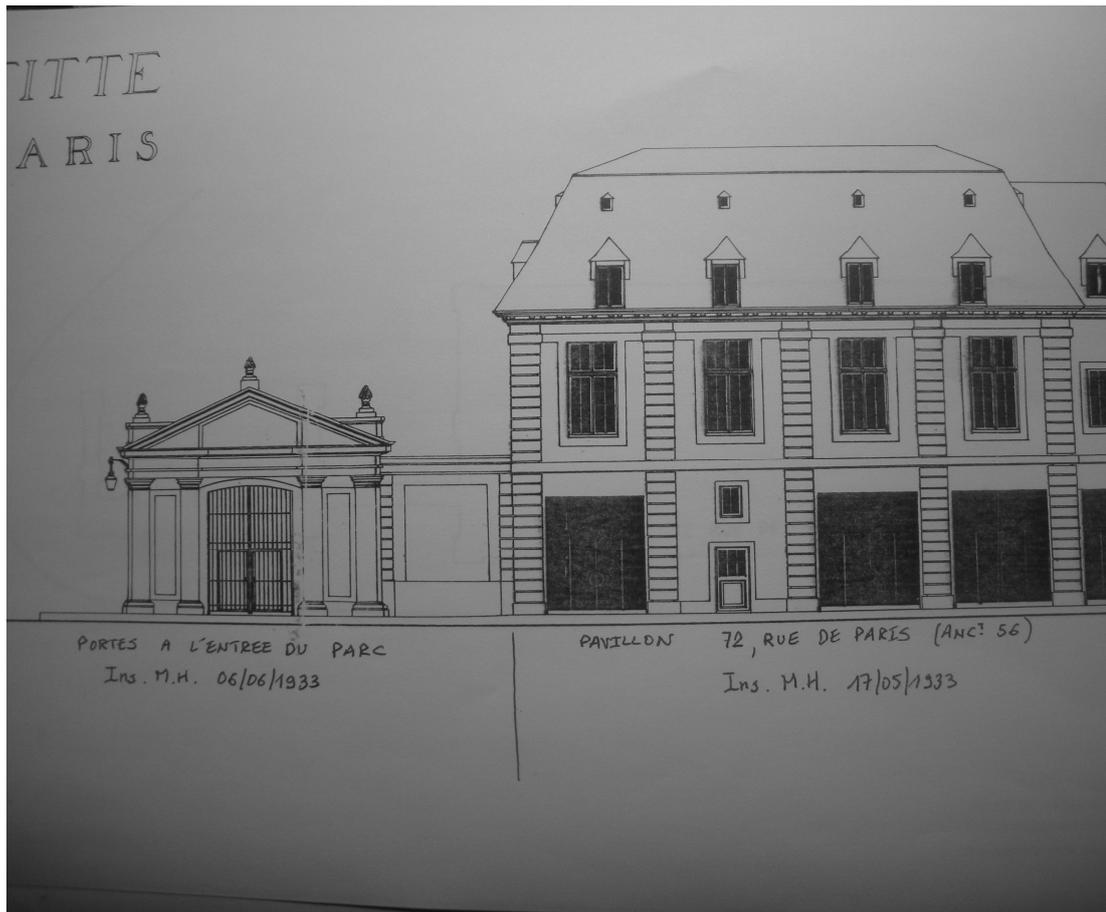
Le pavillon de droite en regardant vers le parc¹

Il était édifié à l'angle de la *grande avenue* et du *chemin qui conduit au bac*. La description donnée par le procès-verbal de visite de 1777 correspond exactement à un plan conservé à la B.N.F (cf. ci-dessous).

Le rez-de-chaussée était réservé à un logement pour un garde, composé d'une grande salle carrelée avec une cheminée en hotte. La pièce était surmontée d'une soupente supportée par un plancher en bois. On entrait dans cette pièce du côté de l'avenue par une porte-fenêtre à six panneaux de verres en plomb, protégée au dehors par une grille de fer. Le logement était complété, côté avenue, par un cabinet carrelé avec fenêtre et cheminée. On accédait également au pavillon par une porte, surmontée d'une imposte, s'ouvrant sur le chemin qui conduisait au bac², donnant accès à un vestibule et un escalier, en charpente et maçonnerie, avec balustres.

¹ 72, rue de Paris.

² Actuelle rue de Paris.



Relevé du pavillon à gauche de l'entrée du parc. S.D.A.P.

Une grande cuisine, à poutres apparentes, éclairée par deux fenêtres avec grilles, s'ouvrait sur le vestibule. Elle était pourvue d'une cheminée à hotte, avec un four à pain, un fourneau potager à deux réchauds, et une grande pierre d'évier. Son étage, de même que celui du comble, contenaient chacun deux grandes chambres carrelées avec cheminées, et deux cabinets. Enfin la pointe du comble renfermait un grenier à sol de plâtre et un logement de domestique. Sous le pavillon, s'étendaient deux caves voûtées, l'une en plein cintre, l'autre en voûte d'arête, auxquelles on accédait par un escalier droit pris dans la cour.

Le petit pavillon abritait un garde-manger au rez-de-chaussée et un abri à pigeons à l'étage, avec perchoirs en plâtre.

La cour, qui englobait une partie du pavillon sur l'arrière, s'ouvrait sur le chemin par une porte charretière. Elle comprenait plusieurs constructions de service : à droite de la porte, un bâtiment abritait une serrurerie en 1777, anciennement une écurie ordinaire dont subsistaient les mangeoires, puis venait un cellier ou *sellier*, et une écurie. Ces trois édifices communiquaient par les greniers. En retour, on trouvait un toit à porcs et une remise ouverte. Le long de l'avenue, en équerre par rapport au pavillon, s'étendait un poulailler. Entre le poulailler et le pavillon, un petit passage couvert donnait accès depuis l'avenue à un puits en maçonnerie, qui était également accessible depuis la cour. La cour était adossée au clos Soyecourt.

Le pavillon de gauche

Bien que d'un aspect extérieur parfaitement identique à son pendant, son aménagement intérieur était différent : le rez-de-chaussée était occupé par un escalier de charpente avec balustres et maçonnerie, qui desservait tous les niveaux, et par une cuisine pavée, avec une grande cheminée, un four à motte, un fourneau potager de quatre réchauds et un évier. A sa suite figurait un cabinet avec un entresol. La cuisine communiquait avec un fournil pavé muni d'une grande cheminée. Le petit pavillon suivant servait d'enveloppe à un passage menant à la cour de service et à un escalier. Au premier étage, on trouvait une chambre sans cheminée et deux grandes chambres avec cheminée. Les pièces sont carrelées de carreaux de terre cuite, les fenêtres sont fermées par six panneaux de petits carreaux sertis en plomb ; certaines sont à châssis à coulisses, avec des volets de bois à l'intérieur. Les plafonds sont à solives.

Le comble abritait deux greniers. Deux caves s'étendaient sous le pavillon, dont l'une voûtée en arête avec un grand pilier au milieu. On y accédait soit par la cour, soit par l'escalier intérieur. La cour, plus petite que celle du pavillon opposé, s'ouvrait par une porte charretière à piédroits et cintre en pierre sur le chemin¹. Elle donnait accès à une écurie et une porcherie. Un puits mitoyen était enchâssé dans le mur séparant la cour du clos². En 1736, le pavillon est appelé « Pavillon du Cabaret ». Il est loué par la marquise de Bellefrière pour trois ans à Louise de La Perruque pour 250 livres par an, avec obligation d'entretenir la maison et de faire les réparations locatives³. Un toisé, datant de 1788, dénomme ce pavillon « Tourne-Bride ». Il sert alors d'auberge, loué au sieur Dallemagne.

Le procès-verbal de 1777 souligne l'état de vétusté du pavillon de gauche. En étudiant bien la description, on voit que l'agencement intérieur de ces pavillons fait état de logements simples, avec le confort limité d'une cheminée et d'un cabinet pour certains. Il semble moins élaboré que pour les pavillons du Nord. La fonction de ces pavillons paraît complexe : logement des gardes chargés de la surveillance des portes, logements de service, petits bâtiments d'exploitation. On remarque les deux puits mitoyens accessibles depuis les cours et l'avenue pour l'un, le clos des Bourgognes pour l'autre. Ils devaient servir aussi bien à l'usage domestique qu'à l'arrosage des cultures. On peut se poser la question du fournil : à qui profitait-il, était-il réservé à l'exploitation ou accessible aux habitants moyennant une redevance ? En mars 1882, l'Association Syndicale du Parc vendit aux enchères ce grand pavillon, dont le rez-de-chaussée fut alors loué à la commune de Maisons pour y installer ses services. Il est décrit avec trois grandes pièces au rez-de-chaussée et un cabinet, sept pièces et une cuisine à l'étage, un terrain derrière avec petites dépendances⁴. On l'appela le pavillon Bocquet. Les deux pavillons existent encore, bien que remaniés, avec les portes adjacentes. Les dépendances ont disparu, mais seul le pavillon du 72 rue de Paris a gardé le petit pavillon en extension. Sa porte d'entrée sur la rue a gardé ses proportions et son imposte vitrée. Le saut-de-loup a été comblé, mais le parterre en évoque encore la forme.

Ces pavillons, dits d'entrée, ne doivent pas être examinés isolément, mais comme faisant partie d'un ensemble agricole. Le schéma d'implantation positionne le pavillon de maître (ici le garde) avec une façade majestueuse sur l'extérieur, à la façon

¹ Qui mène à La Muette.

² Marquisat, p.59-63.

³ Arch. Dép. Yvelines, 3^E/20/35, 28-4-1736.

⁴ Arch. Dép. Yvelines, 3^E/20/184.

d'un petit château. Déportées sur le côté, presque hors de la vue qui se concentre sur les portes monumentales et sur l'avenue ouverte, viennent les remises et autres écuries ordonnées autour d'une basse-cour dissimulée derrière une grande porte charretière en pierre. L'enveloppe architecturale fait référence à la conception préalable du château, utilisant la pierre, matériau noble et cher.

V - L'entrée depuis Achères ; les pavillons du colombier et de la faisanderie

L'extrémité de l'allée transversale était gardée par le même système de portes avec grilles, aux frontons sculptés d'armoiries, séparées par un saut-de-loup. Ces portes contrôlaient l'accès vers Achères et Fromainville, ainsi que vers le grand parc. Les portes ont aujourd'hui disparu et le fossé a été comblé, enfoui sous le terre-plein herbeux de l'avenue Eglé. Quelques affaissements de terrains rappellent parfois son existence.

Les portes étaient cantonnées de pavillons, répétés pour la symétrie. Le procès-verbal de 1777 les mentionne comme identiques aux pavillons construits du côté village : même grandeur, forme, symétrie, même élévation, mêmes combles couverts d'ardoises. A l'exception des volumes restés à peu près intacts, sauf pour le pavillon de l'Ermitage, les pavillons n'offrent plus aujourd'hui la même identité. Il ne s'agissait pas d'habitations : le pavillon du côté du château¹ était occupé aux trois quarts de son volume par un grand colombier circulaire qui montait jusqu'au grenier et décoré de pots en terre cuite pour les pigeons².



Ancien colombier, avenue Eglé. Photo de l'auteur

¹ 21, avenue Eglé.

² Le pavillon a été depuis aménagé en habitation, conservant des hauteurs de plafond considérables, mais on ignore la date de ces transformations.

Sur l'avenue, s'ouvrait une resserre surmontée d'une chambre et d'un grenier, le tout servant de grange. Sous le bâtiment s'étendaient les caves : l'une, très curieuse, de forme annulaire soutenue par un pilier cylindrique au centre, ce qui n'est pas sans rappeler la pièce souterraine annulaire soutenue par un pilier central qui s'étend sous le bassin du parterre du château ; l'autre, rectangulaire et voûtée en plein cintre. Elles prenaient jour du côté de l'avenue¹.



*Cave circulaire du colombier
Photo de l'auteur*

¹ Ces caves existent encore ; la cave circulaire a été séparée par des cloisons, mais on reconnaît bien le fort pilier qui la soutient. Elle est identique au rez-de-chaussée du colombier du château de Verneuil-sur-Seine.

A la suite de ce pavillon, venaient tous les bâtiments de la ferme, dont en réalité, ils faisaient partie intégrante¹. Le 26 janvier 1848, lors de la vente des biens de Jacques Laffitte, l'ensemble de la ferme est acquis par Monsieur Manceau. Le cahier des charges², rédigé pour l'occasion, le décrit avec son entrée sur l'avenue Eglé. A gauche s'élève un corps de bâtiment en pierre, de construction ancienne, avec un rez-de-chaussée, un étage et un comble. Puis vient un autre bâtiment, avec un rez-de-chaussée et une écurie, un étage pour habitation et un comble servant de grenier. Suivent les différents bâtiments à usage de bergerie, poulailler, etc. Il faut noter que le premier pavillon ancien n'est pas indiqué « à usage d'habitation », ce qui l'est en revanche pour le petit pavillon du fermier, beaucoup plus humble. La question reste encore de savoir quand le colombier fut transformé en habitation, mais il est déjà divisé en plusieurs niveaux.

En 1878, Joseph Oller inaugurerait l'hippodrome, aménagé sur les prairies dépendantes de la ferme. Le 28 septembre 1890, la ferme, toujours dénommée « du château », est vendue à la Société des Immeubles de Maisons-Laffitte par Monsieur Manceau. L'ensemble est décrit comme un ensemble de corps de ferme ayant leur entrée sur l'avenue Eglé : à gauche l'habitation du fermier, avec cave, quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs pièces au premier étage et grenier au-dessus. Puis suivent la bergerie, les granges, les remises qui constituent le grand bâtiment d'exploitation de la ferme. Longeant l'avenue Eglé, on trouve un bâtiment à usage de vacherie et de bergerie. Viennent ensuite un fournil, des toits à porcs, des hangars autour de la grande cour, avec un puits au milieu. L'ensemble, avec les jardins potagers et fruitiers, totalise une superficie de 7 000 m².

Le pavillon opposé³, identique en élévation, abritait au rez-de-chaussée deux salles sans cheminée, sol en plâtre, poutres et solives apparentes et la même distribution à l'étage, sauf une cheminée dans une des chambres. Le toisé de 1788 appelle ce pavillon « *Pavillon de la Faisanderie* ». Si l'on considère que le pavillon symétrique est affecté au colombier, on peut admettre une faisanderie en pendant. Il sert alors d'habitation au charretier. Le pavillon reposait sur deux grandes caves voûtées en berceau, à deux nefs séparées par un large pilier rectangulaire⁴. Les deux pavillons étaient reliés entre eux, au niveau des caves, par un souterrain voûté qui passait sous l'avenue. A la différence des deux pavillons vers le village, ces pavillons vers le fond du parc ont une fonction d'habitation très réduite. Celui vers le couchant⁵ n'a qu'une seule pièce habitable, à l'étage, avec une cheminée. Les pièces du rez-de-chaussée servent de resserre, avec leur sol en plâtre.

Leur architecture solennelle, reprenant les partis-pris du château, cache leur fonction utile. Il s'agit réellement de bâtiments agricoles. Le cas du pigeonnier occupant la quasi-totalité d'un pavillon en est l'exemple le plus frappant. Mansart crée des entrées dans une parfaite symétrie, leur architecture se réfère en tout à celle du château, mais il s'agit d'une enveloppe dissimulant aux regards la fonction de service.

¹ Un dessin de la BNF de 1779 présente un projet de transformation de cette ferme : on garde le pavillon du colombier avec le bâtiment attenant, mais la suite des bâtiments en Z est supprimée. On retrouve dans le même axe une construction en hémicycle ouvrant sur un parterre losangé avec un bassin au milieu. Devant le pavillon du colombier, s'étend un jardin clos avec un bassin, peut-être une roseraie. Une porte donne accès à une figuerie.

² Conservation des hypothèques de Versailles ; extrait du registre des transcriptions, vol. 518, n° 2223, 4^e lot. Propriété de l'A.S.P.

³ 24, avenue Eglé, pavillon de l'Ermitage.

⁴ Le pavillon fut démoli au XIX^e siècle, reconstruit dans un style XVII^e, mais les caves demeurent.

⁵ Ermitage.

Il est toutefois frappant de voir que le pigeonnier, autorisé aux seuls seigneurs et marque de noblesse avec sa tour conique reconnaissable de loin, soit devenu inidentifiable. Mansart abandonne le vocabulaire médiéval et efface toute trace de rusticité. Le pigeonnier devient une miniature raffinée de château, ainsi que la faisanderie.



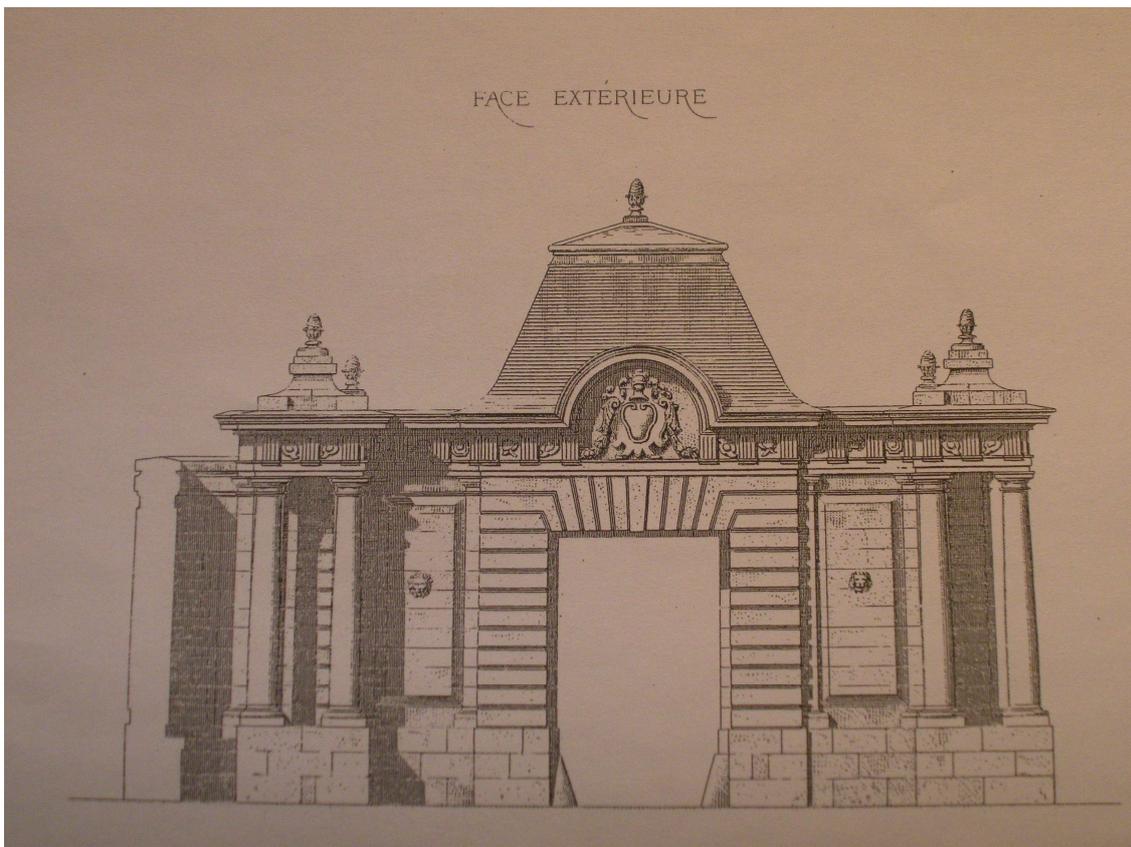
Souterrain reliant les pavillons, avenue Eglé. Cliché L. Bouëxière

VI - L'entrée de l'avant-cour

Les deux avenues principales se rejoignaient devant l'entrée du château en formant une grande esplanade carrée à pans coupés. Le pourtour de cette esplanade était entièrement bordé de hauts murs, joignant les portes de l'entrée du château, les autres faisant retour sur l'avenue du roi. Les parties de murs en pans coupés étaient décorées de pilastres surmontés de pommes de pin. Les deux pans coupés opposés au château étaient ouverts en leur milieu, pour le point de vue, par une grande baie fermée par une grille fixe, ou dormante, à 36 barreaux de 4 mètres de hauteur, donnant à droite sur le clos de la Faisanderie, à gauche sur le clos des Bourgognes.

Ayant traversé l'esplanade, le visiteur voyait apparaître devant lui le château dans le lointain, mais il fallait passer par un poste de garde, avec pavillons, grilles et saut-de-loup.

L'accès à l'avant-cour était gardé, comme le reste du domaine, par deux portes de pierre encadrant un fossé. Celui-ci avait la forme d'un pentagone sur l'esplanade pour s'ouvrir sur un carré du côté de l'avant-cour. Ses parois étaient revêtues de pierre, avec chaînage aux angles et encoignures. Une balustrade de pierre à double balustre bordait le fossé du côté de l'avant-cour et rejoignait les deux portes. Le fossé était sans garde-corps du côté de l'esplanade, comme le grand fossé circulaire de l'entrée du roi. Dans son journal de voyage en 1655¹, Huygens décrit son arrivée au château de Maisons : *le fossé est gardé par une balustrade de faible hauteur, et pour éviter de tomber à l'intérieur et visualiser le trou béant, on a aménagé le fond du fossé en jardin avec des statues*. L'entrée devait être tout à fait surprenante. On pouvait descendre dans ce fossé par un escalier pratiqué dans le mur de terrasse. Un puits était logé dans une niche. Deux pavillons symétriques s'élevaient de part et d'autre du fossé, servant d'entrée pour les carrosses et de logement aux gardes suisses. Le plan du pavillon se présentait sous la forme de deux rectangles séparés par un passage fermé par une grille à deux vantaux de 12 barreaux de 4 mètres de hauteur côté avenue, doublée par une porte de bois à deux vantaux côté cour. Le pavillon de droite en regardant vers le parc comprenait, à gauche du passage, une petite pièce carrelée, avec un plafond en calotte, une cheminée avec un four. De l'autre côté du passage, un escalier de bois menait d'une part dans le fossé et aussi dans le comble, occupé par une petite chambre avec un plafond en calotte, à cheminée avec un petit four à côté. La pièce était éclairée par une lucarne avec châssis de verre à plomb donnant sur la cour.



Ancien pavillon de l'avant-cour, d'après Sauvageot

¹ Brugmans, « *Châteaux et jardins d'Île de France* », p. 110, Gazette des Beaux-Arts, septembre 1937.

L'autre pavillon comportait à gauche du passage une pièce sans cheminée au rez-de-chaussée, surmontée d'un entresol. L'espace opposé était occupé par une petite pièce à cheminée. Un escalier montait à un entresol, puis dans le comble où l'on retrouve une pièce avec un plafond en calotte et une cheminée, avec une lucarne sur l'avant-cour¹.

On voit que la disposition des pièces est faite en miroir, par symétrie parfaite entre les deux pavillons. Les pavillons étaient accotés aux angles d'un groupe de trois colonnes doriques surmonté d'un groupe d'enfants et d'attributs militaires. Ces groupes, dessinés par Jacques Sarrazin et sculptés par Philippe de Buyster, furent déposés par Thomas de Colmar et installés dans le vestibule. Ils furent vendus en 1884 par Tillmann Grommé, dernier propriétaire du château, à Edmé Sommier, qui les installa sur la terrasse de son château de Vaux-le-Vicomte². Une frise, avec triglyphes et métopes décorés de motifs guerriers, semblables à ceux de la façade du château, soutenait une corniche. Au sommet, s'élevait le couverture en dôme brisé, à l'aplomb du passage, signalé par une porte monumentale. Côté esplanade, les armoiries du seigneur dans un fronton circulaire accueillaient le visiteur. Côté cour, une inscription latine comportant la date de la première visite du roi à Maisons, 1651, surmontait la porte, laissant un dernier souvenir au visiteur³. Ces petits pavillons, d'une grande élégance, étaient le dernier passage avant l'entrée dans l'avant-cour. Il ne restait plus qu'une simple formalité à l'entrée de la cour d'honneur. La vue restait ouverte sur le point de fuite vers la forêt. Le saut-de-loup occupait toute la largeur de l'entrée, les pavillons étaient décentrés sur les côtés.

Il est à noter que les pavillons ne présentaient aucune fenêtre vers l'esplanade. Leur emplacement au rez-de-chaussée était simulé par un relief, décoré chacun d'une tête de lion, animal héraldique des Longueil, que l'on retrouve sur les corniches du château. Les pavillons avaient la vue côté cour, avec deux fenêtres en symétrie et la lucarne du toit. Le visiteur se présentait devant des portes aveugles et un fossé infranchissable, le passage des gens et équipages se faisant obligatoirement par la grille du pavillon. Quelle est la raison de cet agencement ? La logique voudrait que l'on surveille les entrants. Le visiteur a déjà été annoncé par son arrivée à l'une des deux entrées du domaine. Le garde est tourné tout entier vers la vie du château, attentif aux allées et venues des seigneurs. Malgré un fossé largement ouvert, le château semble inaccessible, le pavillon aveugle devant le visiteur étant son dernier rempart.

Il apparaît, d'après un Mémoire⁴ rédigé au régisseur de Maisons, Bazile, en mai 1779 « *pour les ouvriers employés au comblement du fossé de l'avant-cour du château de Maisons du 3 au 15 mai 1779* » que le fossé de l'avant-cour a été comblé sous le comte d'Artois, propriétaire du domaine à partir de 1777. Le Mémoire indique bien le « *rôle des ouvriers qui ont fouillé, chargées les terres et sables qui ont comblé le fossé séparant l'avant-cour du château de Maisons, des avenues qui y conduisent* ». Vingt-deux ouvriers et seize conducteurs de tombereaux travaillèrent au remblaiement du fossé. 7910 tombereaux furent nécessaires pour le comblement, à raison de 24 passages de chaque tombereau par jour. D'où venait le sable ? Probablement de la Seine toute proche, ce qui expliquerait aussi la cadence infernale. Des maçons démontèrent les balustrades et parapets, ainsi que toutes les pierres de taille que l'on

¹ Marquisat, p. 65-67.

² Poisson, p. 87.

³ Pavillon de gauche : « Principia rerum ad famam dirigenda, 1651. » Pavillon de droite : « Suum cuique decus posteritas rependet, 1651. » d'après Sauvageot, p. 51.

⁴ Arch. Nat., R/1/314, exercice 1779, n° 333.

put récupérer à partir du mur du fossé. L'opération fut supervisée par Chalgrin, architecte du roi et intendant des bâtiments du comte d'Artois, ainsi que par Bélanger, son premier architecte, pour la somme de 16 159 livres. A la place de la balustrade de pierre, on installa une grille joignant les deux pavillons. En 1793, cette grille fut inventoriée parmi toutes les grilles que possédait le domaine. Elle était de forme circulaire, composée de 130 barreaux, d'environ 1,50 mètres de haut, et de 20 autres de 1,80 mètres, plus 46 montants et arcs-boutants¹. C'est probablement cette grille qui apparaît sur les photos des pavillons, avant leur démolition par Grommé. Celui-ci se réserva l'emplacement d'un des pavillons pour édifier sa villa.

VII- L'avant cour

Élément majeur de la composition vers le château, elle était occupée sur la gauche par le bâtiment du manège et des écuries.

L'avant-cour se présentait en forme d'entonnoir, entièrement clos de murs, derrière lesquels s'étendaient, à droite le clos Soyecourt, et à gauche, le Grand Clos. Ces murs étaient décorés de pilastres. De grandes niches destinées à des statues ponctuaient les murailles. Deux piédestaux en vis-à-vis, portant les statues de Mars et de Minerve annonçaient l'entrée de l'avant-cour et servaient de départ à un mur de terrasse qui épousait la forme des murailles. Ces terrasses étaient plantées d'un rang de marronniers depuis les pavillons jusqu'aux piédestaux, puis de deux rangs de marronniers². Sur la droite de l'avant-cour, face aux écuries, la terrasse se prolongeait et passait derrière un portique de six colonnes doriques, pour arriver jusqu'au premier parterre du château qui était défendu par une grille ouvrant à deux vantaux.

Ce portique reprenait exactement le plan de l'avant-corps des écuries, ainsi que son élévation. Un visiteur aurait pu croire à la présence d'une deuxième écurie. L'effet était voulu par l'architecte pour éviter un glissement de la cour vers la gauche, tout en respectant le principe de symétrie. De ce décor plaqué, l'architecte va faire un espace utile en ouvrant une porte vers le village, seul moyen d'accès au château pour celui-ci. Ce sera l'entrée de service. Une grande arcade s'ouvrait au milieu du portique, dans l'axe de celle des écuries. Elle se fermait par une grille de fer à deux vantaux de 90 barreaux de 3,60 mètres de haut vers la cour et donnait accès, en traversant la terrasse, à une porte en menuiserie pratiquée à travers le mur de clôture du village. Dans le passage qui coupe la terrasse, se trouvait une grande descente en pente douce qui conduisait aux fossés du château³. Côté village, s'adossaient contre le mur, de part et d'autre de la porte, l'habitation du portier et celle du menuisier couvreur.

L'entrée de service était très ingénieuse, cachant aux yeux des seigneurs le va-et-vient des charrettes, tout en permettant à celles-ci d'accéder très facilement aux douves sèches par un souterrain en pente douce, sans rupture de charge. La plateforme du château, accessible par le fossé, comportait plusieurs portes d'accès au sous-sol, où se trouvaient les resserres, cuisines et autres pièces utiles. Les chevaux y furent également logés jusqu'à la construction du bâtiment des écuries. La plantation des marronniers répondait à la nécessité de cacher les toits du village depuis l'avant-cour.

¹ Arch. Dép. Yvelines, 4Q14, 20-10-1793.

² 134 selon le Marquisat, p. 67.

³ Marquisat, p. 68.

En face du portique s'élevait le bâtiment du manège et des écuries, plus long que le château, tout aussi imposant et très surprenant avec une façade qui évoquait davantage celle d'une église que celle du logement des chevaux.



*Vue de l'avant-cour avec les écuries sur la gauche
et le portique d'accès au village sur la droite.*

Gravure de Peyre, 1819

Collection du château de Maisons

Bâtiment très complexe également, il était occupé en son centre par un manège d'instruction équestre, surmonté d'un dôme qui prenait sa lumière au-dessus des toits, ouvrant par quatre grandes arcades sur les galeries latérales. Soixante emplacements pour les chevaux étaient prévus, ainsi que des logements pour le personnel. Le plan révèle deux petits pavillons séparés du corps principal par des passages biais. Celui de droite, vers le château était en réalité un petit château, qui servira de logement à la fille de René de Longueuil après son mariage. Un ameublement luxueux en fait foi¹. L'autre pavillon servait à la sellerie. Dans l'axe de l'entrée, au fond du manège, on apercevait la merveille, une grotte à l'italienne avec jeux d'eau, les murs revêtus d'une mosaïque de pierres, nacres, coquillages, dans le goût des grottes de Saint-Germain, avec des têtes de chevaux qui crachaient de l'eau dans un bassin à trois vasques. Le bâtiment du manège et des écuries fut démoli sous Laffitte pour servir de carrière aux nouvelles maisons du parc. Seule la grotte fut sauvée, peut-être parce que ses

¹ Marquisat, p. 110-112.

matériaux n'étaient pas exploitables. On construisit autour une maison particulière, appelée de nos jours « La grotte ».

VIII - La cour d'honneur

Le Saint des Saints. On accédait à la cour, alors entièrement pavée, par un seul et unique passage, un pont avec une arche mi-pierre, mi-bois. La partie en bois était tournante sur un pivot. Lorsque le pont était pivoté, deux portes en fer de 80 centimètres de haut fermaient les accès. Deux suisses gardaient l'accès de la cour d'honneur. Les guérites, qui leur servaient de loge, étaient pratiquées dans des piédestaux placés de part et d'autre du pont, en avant des marches qui permettaient d'accéder aux terrasses latérales¹. Sous le comte d'Artois, le pont devint fixe ; on utilisa les grilles qui en gardaient l'accès pour faire des garde-corps latéraux. Sous Laffitte, les fossés furent comblés en partie et le château rejoignit la terre ferme. La grille bleue qui entoure le château fut posée probablement par Grommé, lors de la vente des terrains avoisinants. On dit qu'elle provient du château de Mailly, mais seuls, en réalité, en proviennent les ouvrants, de forme cintrée, forgés à la main. Le reste, avec les armoiries, semble une grille de fantaisie.

IX - Conclusion

Pour avoir une idée du domaine des Longueil, nous regardons une carte et les terres qui s'étendent sous nos yeux. Quand nous nous promenons dans le parc, la vue n'est pas arrêtée, hormis par la frondaison des arbres, et va librement d'une avenue à une autre. Nous avons pleinement conscience d'un grand espace et devinons le tracé des allées.

Si l'on se replace dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, sous René de Longueil, quand celui-ci achève son parc, la vision du visiteur était toute autre. L'œil ne voyait pas l'étendue du domaine, car les grands axes étaient bordés de murs et de hauts arbres qui cachaient la vue latérale sur le village et sur les cultures avoisinantes. Le visiteur avait donc devant lui de grands tunnels verts qui donnaient une vue allongée du domaine depuis l'entrée du roi, comme celle d'une longue-vue. Arrivé sur l'esplanade devant le château, la vue s'élargissait, mais se trouvait de nouveau limitée à droite et à gauche, sans soupçonner ce qui se trouvait derrière les palissades. Seules, deux baies dormantes laissaient l'œil s'échapper vers les clos et agrandissaient l'espace. Le long tunnel vert débouchait enfin vers un espace qui allait en s'élargissant, l'avant-cour. Mais là encore, le visiteur était conditionné. Sa vision passait obligatoirement dans l'axe du saut-de-loup. Ayant pénétré dans l'avant-cour, les terrasses plantées d'arbres ne lui laissaient aucune vue latérale, ni sur le village, ni sur les communs de la ferme. Il empruntait une route rendue étroite par les terrasses. Ce n'est qu'une fois qu'il avait franchi la ligne des deux piédestaux avec les statues, qu'il pouvait enfin embrasser un espace dégagé qui s'ouvrait sur le château lui-même. Et là, la vue était magnifique : bâtiment du manège semblable à une église, une autre belle façade en symétrie, esplanade de la cour d'honneur, parterres, château. Le tunnel vert avait enfin débouché sur le décor pour lequel il avait été conçu. Arrivé dans la cour d'honneur, la vue s'élargissait sur les jardins, traversant le vestibule pour découvrir les jeux d'eau. Elle s'étendait vers la rivière avec les jardins descendant

¹ Marquisat, p. 68.

jusqu'à l'eau, la rive opposée, tenant d'un seul coup d'œil de Saint-Germain à Herblay. La grande allée vers Houilles fut paysagée par Jules-Hardouin Mansart¹. Elle débutait juste après la rivière par une surface close de murs, le clos Palis, en forme d'entonnoir. L'accès à la rivière, venant de Paris, se faisait par une allée en angle droit qui débouchait par une demi-lune sur l'embarcadère du bac. Elle totalisait 2 400 tilleuls. Les arrivées du château occultaient tout ce qui appartenait à l'utile, pour ne mettre en valeur que le beau.

Le système d'occultation était particulièrement raffiné, puisqu'il participait également à la sécurité du domaine. De belles grilles de fer vers l'intérieur, laissant au besoin passer le regard, doublées à l'extérieur par de massives portes de bois rustiques et bien étanches, constituaient un sas de sécurité efficace. Les hauts murs, doublés de grands arbres, isolaient parfaitement le château, ses jardins et ses cours de la vue des villageois et inversement. L'entrée de service se dissimulait sous la terrasse. Le domaine s'isole du village et le château s'isole dans le domaine et devient objet de désir, d'où ces arrivées qui prennent la forme d'une quête, après de multiples franchissements d'obstacles.

Les pavillons entourant les arrivées sont en réalité des dépendances éclatées, détachées du château en avant-postes. La cour des communs qui recentrait les bâtiments utiles dans l'organisation classique du château, disparaît. Les logements de service sont répartis aux entrées du domaine. Les dépendances sont revêtues de façades et de toits évoquant ceux du château, le bâtiment du manège et des écuries devient lui-même un deuxième château qui se révèle comme tel dans l'avant-cour. Tout n'est que beauté et symétrie. Le château fut d'un prix très élevé, ses entrées contribuèrent largement à l'importance de la dépense².

Il ressort de la lecture du Marquisat que ces bâtiments d'entrée étaient tombés en déshérence en 1777³. Les inventaires mobiliers ne les mentionnent plus à partir de 1705. On sait que la clôture du parc entraîna le déménagement des gardes suisses vers la porte de Poissy et le chemin de La Muette. De toute évidence le magnifique et très original dispositif d'entrée dans le domaine de Maisons fonctionna sous René de Longueil et son fils Jean, mais fut petit à petit abandonné, abandon peut être dû à l'éloignement des services. Les pavillons furent loués, servirent de grange et ne furent plus entretenus. Ceci explique leur disparition⁴. Le comte d'Artois fit combler le fossé de l'avant-cour pour laisser un passage plus large à ses équipages. Les postes de garde disparurent au profit d'un concierge régisseur. On peut avancer, au vu de la chronologie des constructions, que René de Longueil († 1677) profita moins d'une dizaine d'années de son domaine entièrement achevé.

Au fil du temps, les clos de vergers laissèrent la place à de hautes frondaisons dans lesquelles on traça des allées. La forêt gagna sur le terrain des landes et vint encercler tout le domaine. Aujourd'hui, la nature a pris le pas sur l'ordre.

¹ Poisson, « *Recherches sur les écuries de Maisons* », p. 85.

² Braham, en se référant à Huygens, p. 221, donne le chiffre de plus de 2 millions de livres pour le château et, en se référant à une gravure d'Israël Sylvestre p. 220, 50 000 écus pour l'entrée du roi.

³ Des travaux considérables pour remettre en état la ferme, les écuries et autres pavillons furent entrepris sous le comte d'Artois.

⁴ Ils n'apparaissent plus sur le plan cadastral, dit Napoléonien, 1820.

Avec tous nos remerciements

À Monsieur Jean-Luc Riva, régisseur du parc de Maisons-Laffitte.

Aux propriétaires et occupants du pavillon Bourdaloue.

A Monsieur Raphaël Guérin, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines.

A Monsieur Antoine Bourroux, Centre de documentation du Musée de l'Île-de-France, Château de Sceaux.

Au lycée l'Ermitage et son équipe éducative.

A Madame A. Barrois.

A l'Agence du Parc.

Chronologie de construction

1651 : pavillons de l'avant-cour.

1657 : murs d'avenue¹ ; construction des murs du clos de Madame de Soyecourt ; continuation des murs commencés des deux côtés de l'avenue qui mène à la garenne (avenue Albine).

1660² : Entrée du roi.

1668³ : pavillons latéraux vers Herblay et Maisons.

Classement des avenues et des portes.

Les Caves du Nord, douves, porte, clôture, grilles, mur de soutènement sont classés Monuments Historiques par décret du 19 février 1981. Les travaux de restauration de la porte du Nord ont été effectués entre le 13 septembre 2006 et le 4 janvier 2007.

Le pavillon des Gardes, situé 4, avenue Bourdaloue, est classé Monument Historique depuis le 27 novembre 1974.

Les portes et pavillons de l'entrée du Parc côté ville, sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 6 juin 1933. Les travaux de restauration ont été effectués de septembre 2004 à Janvier 2005.

Les grands axes de l'ancien parc, Eglé et Albine, sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 5 décembre 1963, ainsi que la Place Marine.

Les pavillons du 21 bis et du 24 avenue Eglé sont inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 17 mai 1933⁴.

¹ Arch. Dép., Yvelines, 3^E/20/21, 22 avril 1657.

² Arch. Dép. Yvelines, 3^E/20/21, 23 mars 1660. Voir également les articles de P.Y. Louis et S. Cueille.

³ Arch. Dép., Yvelines, 3^E/20/24, 6 avril 1668.

⁴ Lettre Ministère de la Culture, 2 mai 1983.

Sources et Bibliographie

Archives de Seine-et-Oise, série Q, éd. « *Procès verbal d'estimation, château de Maisons* » 1^{er} Nivôse an V.

BRAHAM, Allan, et SMITH, Peter. *François Mansart*. 2 vols. London. Zwemmer, 1973.

BRUGMANS, Henri. « *Châteaux et jardins de l'Île-de-France, d'après un journal de voyage de 1655* ». In *Gazette des Beaux-Arts*, septembre 1937 : p. 93-111.

CUEILLE, Sophie. « *François Mansart à Maisons; essai de restitution des premiers jardins* ». In *Les cahiers de Maisons N° 27 & 28*, décembre 1999 : p. 82- 94.

« *Maisons-Laffitte, parc, paysage et villégiature, 1630-1930* ». Vol. 53. Cahiers du Patrimoine, 1999.

DHERS, Pierre. « *Le village de Maisons sous l'Ancien Régime (suite et fin)*.» In *les Cahiers du Vieux Maisons N° 4*, décembre 1982 : p. 3-8.

FOSSIER, Frédéric. *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque Nationale de France; Architecture et décor*. Édité par B.N.F. 1997.

HALLO, Charles-Jean. *Historique des tenues de vénerie, de la cape à la botte*. Crépin-Leblond.

«Inventaire du président Claude de Longueil.» *A.N., M.C., XXVI/295*. 1715.

«Inventaire du président Jean de Longueil.» *A.N., M.C., XXVI/220*. 1705.

«Inventaire du président René de Longueil.» *A.N. M.C., CXII/168*. 1677.

LOUIS, Pierre-Yves. « *La construction du château de Maisons, première mise au point* ». In *les Cahiers du Vieux Maisons N° 9*, Juin 1985, p. 8-20.

« *Le parc de Maisons sous l'Ancien Régime* » *Cahiers du Vieux Maisons*, Juin 1986, p. 5-24.

LOUIS, Pierre-Yves – *Le marquisat de Maison en 1777*. Pontoise, Imprimerie Paris, 7 place de la Harengerie 95303, 1981.

LOUIS, Pierre-Yves. « *Les limites de la seigneurie de Maisons* » non datée.

MIGNOT, Claude. *Le château de Maisons*. Itinéraires du patrimoine, 1998.

POISSON, Georges. « *Recherches sur les écuries du château de Maisons* » In *Bulletin de la Société d'Histoire de l'Art Français*, 8 novembre 1980 : p. 81-92.

PRADIE-OTTINGER, Bénédicte. *L'art et la chasse*. 2002.

SAUVAGEOT, Claude. *Palais, châteaux, hôtels, maisons de France du XV^e au XVIII^e siècle*. Édité par Morel. Vol. T II, p. 35-61. 4 vols. 1867.